

Engagements minimums pour pérenniser le réseau PROLINNOVA

En 2011, la Communauté de Pratique PROLINNOVA a convenu de certains engagements minimums pour soutenir le partenariat et le réseau (voir les directives n°8 de PROLINNOVA) :

Niveau minimum convenu des activités et des résultats des Plateformes Pays (PPs) pour le réseau international

Lorsqu'une PP n'a pas pu mobiliser les fonds spécialement pour une activité de PROLINNOVA, il faudra encore volontaire de temps pour :

- Envoyer au Coordinateur (Sous-)Régional ou à l'Équipe internationale d'Appui (EIA) un rapport annuel bref à la fin du mois de février de chaque année : un sommaire de 2–3 pages d'activités réalisées dans l'année précédente en lien avec l'agenda-pays de PROLINNOVA, p.ex. la documentation des innovations locales, le renforcement de capacités en lien avec l'innovation locale (IL) et le développement participatif d'innovation (DPI), la facilitation de l'expérimentation conjointe dirigée par les petits agriculteurs et d'autres formes de DPI, la promotion des Facilités d'appui à l'Innovation Locale (FILs), l'institutionnalisation de l'approche IL/DPI, le dialogue politique, le renforcement des partenariats multipartites et la mobilisation de fonds ;
- Partager des informations et des documents de la PP via le groupe Google de PROLINNOVA and son site web (téléchargement direct des matériels ou transmission à l'IIRR pour le faire) ;
- Maintenir une communication régulière avec l'EIA ;
- Contribuer au développement des propositions de financement pour la PP aussi bien que les programmes planifiés conjointement avec les autres PPs ;
- Introduire, si nécessaire, les lignes budgétaires dans ses propositions afin de couvrir les coûts du réseautage international, du partage et du soutien ;
- Soutenir les autres PPs lors des visites effectuées dans leurs pays.

Niveau minimum convenus d'activités et des résultats au sein de la PP

- Chaque PP maintiendra un minimum de trois (03) organisations de trois (03) groupes de parties prenantes différents dans le Comité National de Pilotage (CNP) et le Groupe National de Travail (GNT), comme indiqué dans les lignes directrices n°1
- Chaque PP organisera une réunion annuelle (virtuelle ou physique) ainsi qu'une autre activité conjointe, par exemple un atelier, une foire, la rédaction conjointe d'une proposition de financement ;
- Chaque PP s'accorde à l'interne sur le niveau minimum d'activités attendu des organisations et des individus qui forment le partenariat au niveau du pays. Ceci pourrait inclure la participation aux réunions (annuelles) virtuelles ou physique, supporter ses coûts de transport, d'accommodation, de restauration, etc. ; participation au financement conjoint ; implication de chacun dans les activités de type PROLINNOVA, etc.

Conséquences du non-respect des engagements minimums : déclaration d'une PP « inactive »

Une PP devrait être considérée « inactive » si, au cours des 12 mois précédents, elle n'a **pas**:

- un minimum de 3 organisations de 3 différents groupes d'acteurs dans le CNP et/ou le GNT ; et
- soumis un bref rapport annuel sur les activités liées à la promotion de l'innovation locale et du DPI ; et
- ajoute au moins un autre élément au site web en plus du son rapport annuel ; et
- fournit la preuve d'au moins une réunion annuelle (virtuelle ou physique), plus une autre activité conjointe, p.ex. un atelier, une foire, la rédaction conjointe d'une proposition de financement.